

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****CAIRFLOW PM100A**

Surmatelas d'aide à la prévention et d'aide au traitement des escarres

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 21 février 2023

Faisant suite à l'examen du 21 février 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 21 février 2023

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société PHARMAOUEST INDUSTRIES du groupe WINNCARE informe la Commission qu'elle ne commercialise plus le surmatelas à air motorisé CAIRFLOW PM100A détaillé dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ce surmatelas est inscrit sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé
1278045	Escarres surmatelas, air motorisé, s/classe IB, PHARMAOUEST, CAIRFLOW PM100A.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif